Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260923-BUR_2026_09_N20-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 23 septembre 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENT EXCUSÉ : Gildas BERNARD

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
17 septembre 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 13	**Secrétaire de séance :**
17 septembre 2026	Votants : 13	Marc SIMON

Soutien financier - 150 ans Caserne Sapeurs-Pompiers

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-09-N20	7.5	Stéphane CLOAREC

Stéphane CLOAREC, Président, indique que dans le cadre des 150 ans de la caserne de sapeurs-pompiers située à Saint-Pol de Léon, l'amicale des sapeurs-pompiers organise un événement exceptionnel afin de célébrer cet anniversaire avec les habitants, les familles, les anciens pompiers et l'ensemble des personnes qui font vivre notre caserne.

Cet événement représente un projet important pour leur amicale et également un budget conséquent. C'est pourquoi, la Communauté a été sollicitée pour un soutien financier.

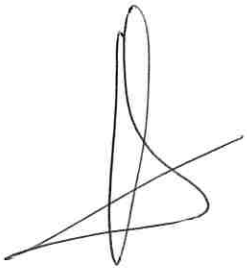
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une participation financière exceptionnelle de 500 euros.

Présents	**13**
Pouvoirs	**0**
Votants	**13**
Pour	**13**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC



Le Secrétaire de Séance
Marc SIMON

